

Charte de Commercialisation portant Règlement Intérieur de la Commission des Candidatures Logements Intermédiaires (CCLI) d'Immobilière 3F

Charte de Commercialisation portant Règlement Intérieur de la Commission des Candidatures Logements Intermédiaires (CCLI) d'Immobilière 3F

Publié le 23/12/2025

La présente charte, dans sa version de juin 2025, définit les principes et règles de fonctionnement de la Commission des Candidatures Logements Intermédiaires (CCLI), instance compétente pour l'examen et la désignation des candidats aux logements locatifs intermédiaires (LLI) gérés par Immobilière 3F.

Cette commission garantit un processus structuré et transparent de sélection des locataires, en s'appuyant sur des critères objectifs de solvabilité et d'éligibilité, conformes à la réglementation applicable pour le LLI et aux orientations définies par le Groupe 3F.

[Télécharger le fichier](#)



CHARTER DE COMMERCIALISATION

portant Règlement Intérieur de
la Commission des Candidatures
Logements Intermédiaires (CCLI)

JUIN 2025

Immobilière 3F®
Groupe ActionLogement